



# Association des propriétaires du Québec (APQ)

## **Dossier grippe A (H1N1) :** **Recommandations aux propriétaires de logements locatifs.**

Plusieurs mesures sont prises dans les entreprises et les lieux publics pour limiter la propagation du virus de la grippe A (H1N1) car la menace de pandémie est déjà établie.

L'Association des propriétaires du Québec (APQ) propose un guide afin d'éviter un foyer d'éclosion du virus dans les immeubles locatifs résidentiels où des parties communes existent.

Ce guide est divisé en 3 parties :

1. L'entretien et les actions à entreprendre par les propriétaires
2. La prévention à faire auprès de vos locataires
3. Communication constante entre les propriétaires et les locataires avec l'évolution de la maladie

### **1. L'entretien et les actions à entreprendre par les propriétaires**

Le virus de la grippe se transmet très facilement à partir de gouttelettes du nez et de la bouche de la personne infectée. On peut attraper la grippe si on entre en contact avec une surface contaminée ou une personne infectée et qu'on se touche ensuite le nez, la bouche ou les yeux. Les symptômes se développent entre un et sept jours après la contamination. La personne atteinte peut être contagieuse 24 heures avant l'apparition des symptômes et jusqu'à 7 jours après le début des symptômes. La contagiosité est cependant plus forte durant les 3 à 4 premiers jours suivant le début des symptômes.

Afin de contrer ce virus, les propriétaires peuvent agir afin réduire les risques dans leurs immeubles.

Le mode de transmission de la grippe est le contact, donc les propriétaires de logements locatifs doivent intensifier leurs efforts d'entretien des parties communes par les gestes suivants :

- désinfection de l'entrée principale : nettoyage régulier de la porte, poignée de la porte, intercom, sonnettes, interrupteurs, etc. ;
- désinfection des escaliers : nettoyage des rampes, barreaux de l'escalier, plancher de l'escalier (souvent du tapis) ;
- désinfection des couloirs : entretien régulier des tapis par le passage de l'aspirateur ;
- aération de toutes les parties communes au moins une fois par jour (15 minutes minimum à chaque fois).

## **2. La prévention à faire auprès de vos locataires**

Pour informer encore plus la population des gestes à poser afin de réduire la contagion, l'APQ suggère d'afficher dans les couloirs différentes affiches expliquant comment prévenir et se protéger face au virus de la grippe A (H1N1).

L'APQ a personnalisé ces affiches afin qu'elles correspondent au milieu du domaine locatif. Ces affiches sont disponibles sur notre site Internet [www. apq.org](http://www.apq.org) sur la page d'accueil, menu à droite.

## **3. Communication constante entre les propriétaires et les locataires avec l'évolution de la maladie**

L'APQ vous incite à rester à l'écoute des locataires afin de minimiser les risques de propagation dans les immeubles locatifs résidentiels. À cette fin, l'APQ met à votre disposition une lettre à envoyer à tous vos locataires.

Cette lettre sera le premier lien entre les propriétaires et les locataires pour agir ensemble contre la pandémie de la grippe A (H1N1).

Favoriser la bonne relation améliorera la réaction à adopter si un foyer se déclare dans un immeuble locatif. Avec les efforts conjoints des locataires et des propriétaires, il sera possible de protéger les logements non-infectés.

L'Association des propriétaires du Québec est présente partout au Québec depuis 1984 et demeure une fois de plus à l'écoute de ses membres et de leurs préoccupations.

Pour plus de renseignements avec les comportements à adopter ou pour toutes autres questions, veuillez communiquer avec l'APQ au 514 382 9670, sans frais au 1 888 382 9670 ou par courriel à [info@apq.org](mailto:info@apq.org).

## A l'attention de tous les locataires et de leurs visiteurs

Suite à la pandémie de la grippe A (H1N1), nous avons mis en place des procédures d'entretien des parties communes afin de limiter la propagation de la maladie. Ces mesures seront encore plus efficaces si vous adoptez les comportements suivants.

Afin d'éviter l'écllosion du virus, nous vous demandons de respecter les consignes dictées par le ministère de la santé du Québec.

### Lavez-vous les mains souvent

À votre arrivée dans le logement, il est recommandé de se laver les mains correctement. Voici la méthode :

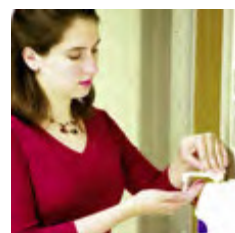
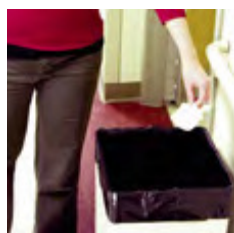


## **Toussez et éternuez sans contaminer**

Tant que la maladie n'est pas officiellement reconnue, vous n'êtes pas obligé de porter des masques anti projections. Mais pour limiter la projection du virus sur les surfaces communes, il est recommandé de couvrir votre nez et la bouche.

*Lorsque vous tousssez ou éternuez, couvrez-vous le nez et la bouche, idéalement avec un mouchoir de papier, puis lavez-vous les mains.*

*Si vous n'avez pas de mouchoir de papier, tousssez ou éternuez dans le pli de votre coude ou dans le haut de votre bras, étant donné que ces endroits ne sont pas en contact avec des personnes ou des objets.*



## **Nettoyez votre environnement**

En général, le virus de la grippe peut vivre jusqu'à 5 minutes sur les mains, de 8 à 12 heures sur du tissu, du papier ou des mouchoirs de papier, et de 24 à 48 heures sur les surfaces dures comme un téléphone, une poignée de porte, de la vaisselle ou une rampe d'escalier. Il est donc important de bien nettoyer toutes les surfaces fréquemment touchées. La cuisine et la salle de bain sont les pièces à privilégier lorsque vous faites le ménage, car elles sont plus propices à la contamination et à la transmission des infections. Utilisez de l'eau et du savon ou des détergents à usage domestique. Si vous êtes malade, votre literie, vos serviettes, vos vêtements et votre vaisselle peuvent être lavés avec ceux des autres personnes de la maison avec les détergents habituels.

## **Jetez vos mouchoirs et autres objets souillés de façon sécuritaire**

Il est recommandé d'utiliser 2 sacs poubelles pour jeter tous les déchets du malade. Les déchets doivent être déposés dans un sac poubelle fermé hermétiquement, doublé avec un deuxième sac poubelle pour ne pas contaminer lors de la collecte des ordures. Il est conseillé de se laver les mains après chaque déchet mis à la poubelle, chaque sac poubelle fermé et à chaque fois que vous amenez vos déchets à l'extérieur du logement.

## **Portez un masque antiprojections lorsque la maladie est déclarée**

Le masque antiprojections permet à la personne malade de limiter la projection des particules infectées lorsqu'elle tousse ou éternue. Ainsi, en présence d'autres personnes, il est préférable de porter un masque si vous faites de la fièvre et avez de la toux. Si vous n'avez pas de masque, vous pouvez vous couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir de papier que vous jetterez après usage.

## Rappel des symptômes et procédures à suivre

Si vous avez des symptômes de grippe, vous pouvez appeler Info-Santé 8-1-1 ou un médecin, selon la gravité de vos symptômes. Pour éviter la contamination, il est important que vous respectiez les consignes qui vous seront données.

### Symptômes de la grippe\*

Fièvre	Habituelle Entre 38°C et 40°C (entre 100,4 °F et 104 °F) Début soudain Durée de 2 à 5 jours
Toux	Habituelle Durée d'environ 1 semaine
Maux de tête	Habituels et parfois intenses
Douleurs et courbatures	Habituelles et parfois intenses
Fatigue intense	Durée de quelques jours Peut parfois se prolonger
Nausées et vomissements	Habituels, surtout chez l'enfant de moins de 6 ans
Congestion nasale et écoulement du nez	Rares
Éternuements	Rares
Mal de gorge	Rare
Douleur thoracique	Habituelle et parfois intense

\* Le rhume, qui est une infection plus banale des voies respiratoires, est souvent confondu avec la grippe. Pour bien faire la distinction, consultez le tableau des symptômes à l'adresse suivante : [www.msss.gouv.qc.ca/influenza](http://www.msss.gouv.qc.ca/influenza).

*Document préparé par l'Association des propriétaires du Québec (APQ)*

À l'attention de tous les locataires.

Madame, Monsieur,

Suite à la pandémie de la grippe A (H1N1), certains comportements doivent être adoptés pour réduire la propagation du virus. Ces comportements peuvent avoir une grande influence sur le nombre de cas déclarés et le degré de la maladie.

Afin d'apporter des gestes concrets et de protéger au mieux les locataires, vous trouverez, dans les couloirs d'accès, des affiches expliquant les comportements à avoir autant dans vos logements que dans les parties communes de l'immeuble.

En tant que propriétaires de cet immeuble, nous assurerons l'entretien des parties communes et surtout des surfaces à risque (porte d'entrée, escalier, etc).

Mais pour optimiser nos efforts, nous vous demandons de suivre les consignes indiquées sur les affiches et également de nous prévenir si une personne dans le logement est infectée.

En connaissant la situation, il sera plus facile de limiter la contamination et protéger les autres locataires en intensifiant nos efforts.

N'hésitez pas à nous contacter pour toutes questions ou améliorations à apporter à la situation.

Cordialement,